



AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford, tenue **le 4 mars 2025**, les projets de règlement suivants ont été adoptés :

- **Projet de règlement numéro 338 relatif aux animaux domestiques.**
- **Projet de règlement numéro 339 relatif aux nuisances.**

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi **1er avril 2025** à 19 h 30 au 505, rue Frontière, bureau 5, à la municipalité du village de Hemmingford. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlement et de consulter la population.

Ainsi, les projets de règlement cité plus haut visent à :

- Assurer de bien réglementer les animaux sur le territoire, en plus de décréter que certains animaux et certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désirent les prohiber.
- Assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet **ne contient pas de dispositions** propres à des règlements **susceptibles d'approbation référendaire.**

Les projets de règlement peuvent être consultés, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 505, rue Frontière, à la Municipalité du village de Hemmingford, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné au village de Hemmingford, le 11 mars 2025.

Michael Krohn

Directeur général, greffier et trésorier adjoint

(Cet avis est publié au moins 7 jours avant la tenue de la séance)